

72

Norme internationale



1505

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**Matériel pour l'industrie textile et matériel connexe —
Matériels de teinture et d'apprêt — Largeurs de travail et
largeurs nominales**

Textile machinery and allied machinery and accessories — Dyeing and finishing equipment — Working widths and nominal widths

Première édition — 1982-06-01

CDU 677.057

Réf. n° : ISO 1505-1982 (F)

Descripteurs : matériel textile, matériel de teinture et d'apprêt, dimension, largeur.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 1505 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 72, *Matériel pour l'industrie textile et matériel connexe*, et a été soumise aux comités membres en novembre 1977.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Suisse
Allemagne, R.F.	Italie	Tchécoslovaquie
Belgique	Japon	Turquie
Bulgarie	Mexique	URSS
Égypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	Yougoslavie
Espagne	Pologne	
France	Roumanie	

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

Royaume-Uni

Matériel pour l'industrie textile et matériel connexe — Matériels de teinture et d'apprêt — Largeurs de travail et largeurs nominales

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale définit la largeur de travail et la largeur nominale des matériels de teinture et d'apprêt de façon à permettre l'indication sans ambiguïté de ces caractéristiques essentielles chaque fois qu'elles s'imposent, notamment lors de la commande. Elle fixe également, pour les mêmes matériels, une gamme de largeurs nominales ainsi définies.

Les matériels d'impression et de blanchiment sont compris (s'il y a lieu) dans les matériels de teinture et d'apprêt.

Les installations complètes, ainsi que les machines complexes concernant plusieurs matériels assemblés, ne sont pas prises en considération dans la présente Norme internationale.

2 Définitions

2.1 largeur de travail d'un appareil ou d'une machine de teinture ou d'apprêt : Largeur maximale de la matière textile susceptible de passer sur son principal organe de travail.

2.2 largeur nominale d'un appareil ou d'une machine de teinture ou d'apprêt : Largeur de son principal organe de travail entrant en contact avec la matière textile.

3 Exemples

Les exemples du tableau 1 sont donnés à titre indicatif; le même principe de définition s'applique à toutes les machines.